

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JANVIER 2019

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

OBJET

**Versement d'avances sur  
les crédits de subvention  
2019**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 8 janvier 2019  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 8 janvier 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 janvier 2019

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis FRINQUESSE

L'an deux mille dix neuf, le 7 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 décembre deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Madame ADAM, Monsieur AGNES, Madame AGUINET, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Monsieur AUDURIER, Madame AZRA, Monsieur BATTISTELLI, Madame BOUTIN, Monsieur CADOT, Monsieur CAMASSES, Madame CERIGHELLI, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DEBRAY, Madame de CIDRAC, Monsieur DEGEORGE, Madame de JACQUELOT, Monsieur de l'HERMUZIERE, Madame DILLARD, Madame DORET, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Madame GUYARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Monsieur JOLY, Monsieur JOUSSE, Monsieur LAZARD, Monsieur LEGUAY, Madame LESGOURGUES, Madame LESUEUR, Monsieur LEVEL, Monsieur LÉVÊQUE, Madame LIBESKIND, Madame MACE, Monsieur MERCIER, Madame MEUNIER, Monsieur MIGEON, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MORVAN, Madame NICOLAS, Madame OLIVIN, Monsieur OPHELE, Monsieur PAQUERIT, Monsieur PÉRICARD, Madame PERINETTI, Monsieur PETROVIC, Madame PEUGNET, Madame PEYRESAUBES, Madame PHILIPPE, Monsieur PRIOUX, Madame RHONE, Madame RICHARD, Monsieur RICOME, Madame ROULY, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur ROUXEL, Monsieur SOLIGNAC, Madame TÉA, Monsieur VENUS, Madame VERNET

**Avaient donné procuration :**

Madame BURGER à Monsieur LEVEL  
Monsieur GOULET à Monsieur CADOT  
Monsieur LÉTARD à Monsieur OPHELE  
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR  
Madame NASRI à Madame TÉA  
Monsieur PAUL à Madame LESGOURGUES  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD

**Secrétaire de séance :**

Monsieur HAÏAT

**N° DE DOSSIER** : 19 A 25

**OBJET** : VERSEMENT D'AVANCES SUR LES CREDITS DE SUBVENTION 2019

**RAPPORTEUR** : Le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur le crédit spécialisé à l'article 657 du budget destiné à l'attribution de subventions aux organismes et associations ayant adressé une demande à cet effet. Ces crédits de subvention sont votés par le Conseil Municipal au moment du vote du budget primitif.

Pour l'année 2019, compte-tenu de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, le vote du budget primitif 2019 n'aura lieu qu'en mars 2019 ainsi que le montant des crédits de subvention aux associations.

Pour les associations importantes ayant des salariés à payer, ce décalage de versement au 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 peut engendrer des problèmes significatifs de trésorerie.

Aussi, afin de ne pas mettre ces associations en difficulté, il est proposé au Conseil Municipal de verser une avance, à hauteur des versements habituellement effectués pour cette période, sur les crédits de subvention 2019 qui feront l'objet d'un vote en mars 2019 pour les quatre associations suivantes :

- la CLEF pour un montant de 180 000 €
- la SOUCOUPE pour un montant de 128 000 €
- l'AGASEC pour un montant de 96 000 €
- BAVETTE ET COMPAGNIE pour un montant de 25 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une avance sur les crédits de subvention 2019 aux associations la CLEF, la SOUCOUPE, l'AGASEC et BAVETTE ET COMPAGNIE.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le versement d'une avance sur les crédits de subvention 2019 aux associations la CLEF, la SOUCOUBE, l'AGASEC et BAVETTE ET COMPAGNIE.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*